



Succession (donation au dernier vivant)

Par **cath65**, le **12/05/2009** à **00:05**

bonjour,

ma mère est décédée en mars 2009.

Ils ont fait une donation entre époux au dernier vivant il y a quelques années et il y a 400 euros environ sur un livret A au nom de ma mère bloqué par la banque.

Il y a trois enfants et trois petits enfants.

Mon père doit il aller chez le notaire ayant rédigé la donation et pourriez-vous m'indiquer s'il vous plait les actes qu'il doit effectuer et éventuellement les tarifs de ces actes?

merci d'avance pour votre réponse

Cath65